

## Modalités Extension de garantie 1 an pièce DIVALI

Entre le 01/09/2019 et le 31/12/2019, pour l'achat d'un radiateur connecté de la gamme DIVALI et son enregistrement sur notre site internet bénéficiez d'une extension de garantie pièce de 1 an supplémentaire.

Comment bénéficier de l'offre ?

- achetez un radiateur connecté de la gamme DIVALI entre le 01/09/2019 et le 31/12/2019 inclus,
- Rendez-vous sur [atlantic.fr/enregistrer](http://atlantic.fr/enregistrer), **au plus tard 30 jours après la date d'achat du radiateur**,
- Créez un compte Atlantic,
- Renseignez le(s) appareil(s) que vous avez acheté(s),
- Conservez le mail de confirmation que vous recevez.

Suite à l'enregistrement de votre radiateur, vous recevrez votre certificat d'extension de garantie par mail.

Cette extension de garantie 1 an pièce prendra effet au terme de la garantie légale de conformité due par votre vendeur.

Durant la période de 1 an d'extension de garantie, contactez notre service après-vente au 02 51 99 15 99. Après le diagnostic réalisé par nos services, nous vous enverrons la pièce nécessaire à la réparation de votre radiateur. Nos services pourront vous assister à distance pour le remplacement de la pièce.

L'extension de garantie est subordonnée au respect des conditions d'installation et d'utilisation décrites dans la notice du radiateur.

Offre exclusivement réservée aux particulier résidant en France métropolitaine (Corse incluse) pour l'achat d'un radiateur éligible en France métropolitaine.

Offre non cumulable et non valable sur le reste de la gamme ATLANTIC.

Toute demande incomplète, illisible ou non strictement conforme aux modalités de l'offre sera considérée comme nulle.

Toute réclamation relative à cette offre devra être accompagnée d'une copie des preuves d'achat et devra être adressée au plus tard le 01 mars 2020 à l'adresse suivante : Service client Atlantic Consommateurs – Rue Monge – 85000 La Roche sur Yon